

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 04 juin 2007, portant création du Diplôme Universitaire PATHOLOGIE DE LA MUQUEUSE BUCCALE 31 mai 2010 et 27 mai 2013

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021/2022, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire PATHOLOGIE DE LA MUQUEUSE BUCCALE

Article 2 : Le jury est présidé par PROFESSEUR GOUDOT Patrick (PU/PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :
PROFESSEUR VAILLANT Loïc (PU/PH)

PROFESSEUR BERTOLUS Chloé (PU/PH)

DOCTEUR AGBO-GODEAU Scarlett (PH) (université de TOURS)

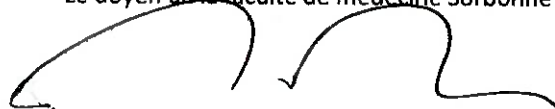
DOCTEUR MARES DE METS Sabine (P.ATT.)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 22 avril 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU